

**COMPTE RENDU**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 07 Avril 2015**

-----

L'An Deux Mille Quinze le sept avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PICARD, Maire.

*Etaient présents* : Mrs - PICARD Eric – PLAGNARD Pierre – VERDU Jean-Michel - DUME Jean-GIRBAL Roland -BOUCHENTOUF Abderrahim - MOREIRA Antony - CONQUET Denis - POATY Rodrigue - AYRAL Robert - DELPERIE David - RUFFAT Jean-Noël

Mmes – BUSSETTI Claudine – LACAN Sylvie - BRIEU Yolande – KRAUSS Catherine - DRUON Francine - SUDRES Roselyne - FOURNIER Evelyne - PINTOR Vanessa - VERNEREY Christine

*Ont donné procuration* : DUARTE Noémie procuration à LACAN Sylvie - BEZAYRIE Mathilde procuration à PLAGNARD Pierre - HOIRET Isabelle procuration à BUSSETTI Claudine – VALETTE Lucie procuration à DUME Jean - AUSSEIL Josiane procuration à RUFFAT Jean-Noël

*Etait absent* : DEBLADIS Nicolas

*Secrétaire de séance* : PLAGNARD Pierre

\*\*\*\*\*

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers.

Il fait part à l'Assemblée des procurations.

\*\*\*\*\*

**Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 06 Mars 2015**

Approbation du Procès-verbal à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

**Compte-rendu Commission 4 : Culture et Patrimoine du 04/03/2015**

Aucune observation sur ce rapport.

\*\*\*\*\*

**Compte-rendu Commission 5 : Jeunesse – Sport du 12/03/2015**

Aucune autre observation sur ce rapport.

\*\*\*\*\*

**Compte-rendu Commission 7 : Finances - Budget du 27/03/2015**

Aucune observation sur ce rapport.

\*\*\*\*\*

**Compte-rendu Commission 8 : Festivités-Animations du 25/03/2015**

Aucune observation sur ce rapport.

\*\*\*\*\*

Aucune observation sur ce rapport.

\*\*\*\*\*

### Subventions 2015

Délibération N°150407-01

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'attribuer les subventions suivantes :

#### 1/ Subvention exceptionnelle

Mr le Maire fait part d'une demande de subvention du Collège-Lycée Immaculée Conception pour une participation à la finale du championnat de France UNSS de Bike and Run à Jonzac en Charente Maritime.

Conformément à la décision de la commission 5 Jeunesse-Sport, il propose de verser une subvention exceptionnelle de 200€ pour une aide audéplacement et hébergement, sur un budget total de 870€.

#### 2/ Subventions 2015 aux associations culture-patrimoine

Conformément aux propositions de la Commission 4 « Culture et Patrimoine » réunie le 04/03/2015, Mr le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes aux associations comme suit :

Associations	Subventions 2014	Subvention proposées 2015
<b>Batterie Fanfare Echo de la Vallée</b>	<b>1 000 €</b>	<b>800 €</b>
Bibliothèque Municipale	1 700 €	Concours d'écriture 1 000 €
Boya Boya		300 €
Cercle Occitan	500 €	500 €
Chapelle des Pénitents	500 €	500 €
Château de Calmont	5 000 €	6 000 €
Chorale Gospel (Song)	500 €	500 €
Club Photo	1 500 €	1000 €
Ensemble Polyphonique	1 000 €	800 €
Harmonie	1 000 €	800 €
La Parenthèse		800 €
Amis de Perse		200 €
Mosaïque		200 €
Musée J. Vaylet/Scaphandre	2 500 €	1000 €
Rencontres de l'Aubrac 20 <sup>e</sup> édition		Subv. Ex. 2 000€
Riz'home		500 €
Squatt Théâtre		300 €
Culture et Patrimoine	1 800 €	500 € Festival Cinéma 500€
Vieux Palais	12 000 €	6 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 000 €</b>	<b>25 200 €</b>

### 3/ Subventions 2015 – Animations

Conformément aux propositions de la Commission 8 – Festivités-Animations réunie le 25/03/2015, Monsieur le Maire propose de verser les subventions suivantes :

- Les Souvenirs de Nestor 5 500 €
- Le Comité des Fêtes 11 000 €
- La Cabrette du Haut Rouergue 850 €
- Lo Bourreio d'Olt 850 € + Subvention spéciale voyage Piguë  
1 500 €

\*\*\*\*\*

### Taux des Impositions – Année 2015

Délibération N°150407-02

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal fixe à la majorité (25 votes pour, 1 vote contre) les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

Taxe d'Habitation : .....	15.74 %
Taxe Foncière Bâti : .....	15.75 %
Taxe Foncière Non Bâti : .....	34.77 %
CFE : .....	16.32 % (baisse de 1.5%)

\*\*\*\*\*

### Approbation Comptes Administratifs 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le CGCT et notamment l'article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Mr Eric PICARD, Maire, a quitté la séance pour laisser la présidence à Mr DUME Jean, pour l'adoption des Comptes Administratifs 2014 du budget de la Commune et des budgets annexes, et que par conséquent il n'a pas pris part au vote,

Vu les Comptes de Gestion de l'exercice 2014 dressés par le Receveur Municipal,

Vu les délibérations du 11 mars 2014 approuvant les Comptes Administratifs de l'exercice 2013 dressé par l'ordonnateur,

### Budget Annexe Parc Touristique les Garrigues

Délibération n°150407-03

Le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité des membres présents**, (26 votes pour – 0 contre – 0 Abstention) le compte administratif 2014 du Budget Annexe Parc Touristique les Garrigues, lequel peut se résumer de la façon suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Résultat de l'exercice	0
	Résultat année 2013	0
	Résultat à affecter au 31/12/2014	0

<b>INVESTISSEMENT</b>	Résultat de l'exercice	0 €
	Résultat année 2013	- 28 000,00 €
	Solde d'exécution au 31/12/2014	-28 000,00 €

\*\*\*\*\*

### **Budget Annexe Parc d'Activités de Peyrolebade**

Délibération n°150407-04

Le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité des membres présents**(26 votes pour – 0 contre – 0 Abstention) le compte administratif 2014 du Budget Annexe Parc d'Activités de Peyrolebade, lequel peut se résumer de la façon suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Résultat de l'exercice	0
	Résultat année 2013	0
	Résultat à affecter au 31/12/2014	0

<b>INVESTISSEMENT</b>	Résultat de l'exercice	101 751,54 €
	Résultat année 2013	-754 207,62 €
	Solde d'exécution au 31/12/2014	-652 456,08 €

\*\*\*\*\*

### **Budget Annexe Parc d'Activités des Glèbes**

Délibération n°150407-05

Le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité des membres présents** (26 votes pour – 0 contre – 0 Abstention) le compte administratif 2014 du Budget Annexe du Parc les Glèbes, lequel peut se résumer de la façon suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Résultat de l'exercice	0
	Résultat année 2013	0
	Résultat à affecter au 31/12/2014	0

<b>INVESTISSEMENT</b>	Résultat de l'exercice	-181 149,54 €
	Résultat année 2013	-512 876,99 €
	Solde d'exécution au 31/12/2014	-694 026,53 €

\*\*\*\*\*

### **Budget Annexe Espace Auzuech**

Délibération n°150407-06

Le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité des membres présents**, (26 votes pour – 0 contre – 0 Abstention) le compte administratif 2014 du Budget Annexe Espace Auzuech, lequel peut se résumer de la façon suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Résultat de l'exercice	0
	Résultat année 2013	0
	Résultat à affecter au 31/12/2014	0

<b>INVESTISSEMENT</b>	Résultat de l'exercice	68 500 €
	Résultat année 2013	-168 762,41 €
	Solde d'exécution au 31/12/2014	-100 262,41 €

\*\*\*\*\*

## Budget Annexe Gîte d'Etape

Délibération n°150407-07

Le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité des membres présents** (26 votes pour – 0 contre – 0 Abstention) le compte administratif 2014 du Budget Annexe Gîte d'Etape, lequel peut se résumer de la façon suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Résultat de l'exercice	-71 419,26 €
	Résultat année 2013	2 883,95 €
	Résultat à affecter au 31/12/2014	-68 535,31 €

<b>INVESTISSEMENT</b>	Résultat d'investissement exercice	+ 207 554,90 €
	Résultat année 2013	- 7 019,05 €
	Solde d'exécution avant report	+200 535,85€
	Solde des reports dépenses/recettes	0
	Solde d'exécution report inclus 31/12/2014	+200 535,85€

\*\*\*\*\*

## Budget Annexe La Barrière

Délibération n°150407-08

Le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité des membres présents** (26 votes pour – 0 contre – 0 Abstention) le compte administratif 2014 du Budget Annexe La Barrière, lequel peut se résumer de la façon suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Résultat de l'exercice	0
	Résultat année 2013	0
	Résultat à affecter au 31/12/2014	0

<b>INVESTISSEMENT</b>	Résultat de l'exercice	-1 101,05 €
	Résultat année 2013	-288 023,27 €
	Solde d'exécution au 31/12/2014	-289 124,32 €

\*\*\*\*\*

## Budget Annexe Maison des Services

Délibération n°150407-09

Le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité des membres présents**, (26 votes pour – 0 contre – 0 Abstention) le compte administratif 2014 du Budget Annexe Maison des Services, lequel peut se résumer de la façon suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Résultat de l'exercice	-23 734,96 €
	Résultat année 2013	0 €
	Résultat à affecter au 31/12/2014	-23 734,96 €

<b>INVESTISSEMENT</b>	Résultat d'investissement exercice	+ 856 058,54 €
	Résultat année 2013	- 851 158,06 €
	Solde d'exécution avant report	+4 900,48€
	Solde des reports dépenses/recettes	+ 56 393,00 €
	Solde d'exécution report inclus 31/12/2014	+61 293,48€

\*\*\*\*\*

### Budget Annexe Fonds de Développement Economique

Délibération n°150407-10

Le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité des membres présents**, (26 votes pour – 0 contre – 0 Abstention) le compte administratif 2014 du Budget Annexe Fonds de Développement Economique, lequel peut se résumer de la façon suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Résultat de l'exercice	+93 200,00 €
	Résultat année 2013	0 €
	Résultat à affecter au 31/12/2014	+93 200,00 €

<b>INVESTISSEMENT</b>	Résultat d'investissement exercice	-16 469,53 €
	Résultat année 2013	0 €
	Solde d'exécution avant report	-16 469,53€
	Solde des reports dépenses/recettes	-116 430,47€
	Solde d'exécution report inclus 31/12/2014	-132 900,00€

\*\*\*\*\*

### Budget Annexe Fonds de Développement Economique

Délibération n°150407-11

Le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité des membres présents**, (26 votes pour – 0 contre – 0 Abstention) le compte administratif 2014 du Budget Annexe Pépinières d'Entreprises, lequel peut se résumer de la façon suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Résultat de l'exercice	+19 241,33 €
	Résultat année 2013	0 €
	Résultat à affecter au 31/12/2014	+ 19 241,33 €

<b>INVESTISSEMENT</b>	Résultat d'investissement exercice	-2 628,00 €
	Résultat année 2013	0 €
	Solde d'exécution avant report	-2 628,00€
	Solde des reports dépenses/recettes	0 €
	Solde d'exécution report inclus 31/12/2014	-2 628,00€

\*\*\*\*\*

### Budget Commune d'Espalion

Délibération n°150407-12

Le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité des membres présents**, (26 votes pour – 0 contre – 0 Abstention) le compte administratif 2014 du Budget Commune d'Espalion, lequel peut se résumer de la façon suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Résultat de l'exercice	+120 201,46€
	Résultat année 2013	+120 000 ,00 €
	Résultat à affecter au 31/12/2014	+240 201,46 €

<b>INVESTISSEMENT</b>	Résultat d'investissement exercice	+ 539 762,77 €
	Résultat année 2013	- 222 200,82 €
	Solde d'exécution avant report	+317 561,95€
	Solde des reports dépenses/recettes	-887 349,40 €
	Solde d'exécution report inclus 31/12/2014	- 569 784,45€

\*\*\*\*\*

## **Approbation des Comptes de Gestion 2014 pour les Budgets Annexes et le Budget de la Commune d'Espalion**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 pour les Budgets Annexes et le Budget de la Commune d'Espalion a été réalisée par le Receveur municipal et que les comptes de gestion établi par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs pour le dit exercice.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs des Budgets annexes et Budget Communal et des Comptes de Gestions du receveur municipal,

**Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité** des membres présents (26 votes pour – 0 contre – 0 Abstention) :

### **Le Compte de Gestion 2014 du Receveur Municipal pour le Budget du Parc Touristique des Garrigues**

Délibération N°150407-13

### **Le Compte de Gestion 2014 du Receveur Municipal pour le Budget du Parc d'activités de Peyrolobade**

Délibération N°150407-14

### **Le Compte de Gestion 2014 du Receveur Municipal pour le Budget annexe du Parc d'activités les Glèbes**

Délibération N°150407-15

### **Le Compte de Gestion 2014 du Receveur Municipal pour le Budget Annexe Espace Auzuech**

Délibération N°150407-16

### **Le Compte de Gestion 2014 du Receveur Municipal pour le Budget Annexe Gîte d'Etape**

Délibération N°150407-17

### **Le Compte de Gestion 2014 du Receveur Municipal pour le Budget Annexe La Barrière**

Délibération N°150407-18

### **Le Compte de Gestion 2014 du Receveur Municipal pour le Budget Annexe Maison des Services**

Délibération N°150407-19

### **Le Compte de Gestion 2014 du Receveur Municipal pour le Budget Annexe Fonds de Développement Economique**

Délibération N°140311-20

### **Le Compte de Gestion 2014 du Receveur Municipal pour le Budget Annexe Pépinières d'Entreprises**

Délibération N°150407-21

### **Le Compte de Gestion 2014 du Receveur Municipal pour le Budget Commune d'Espalion**

Délibération N°150407-22

Ces comptes de gestions visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

## **Approbation des Affectations des Résultats 2014**

### **Affectation du résultat de fonctionnement pour le Budget du Parc Touristiques les Garrigues**

Délibération N°150407-23

### **Affectation du résultat de fonctionnement pour le Budget du Parc d'activités de Peyrolebade**

Délibération N°150407-24

### **Affectation du résultat de fonctionnement pour le Budget du Parc les Glèbes**

Délibération N°150407-25

### **Affectation du résultat de fonctionnement pour le Budget annexe Espace Auzuech**

Délibération N°150407-26

### **Affectation du résultat de fonctionnement pour le Budget Gîte d'Etape**

Délibération N°150407-27

### **Affectation du résultat de fonctionnement pour le Budget annexe la Barrière**

Délibération N°150407-28

### **Affectation du résultat de fonctionnement pour le Budget Maison des Services**

Délibération N°150407-29

### **Affectation du résultat de fonctionnement pour le Budget Fonds de Développement Economique**

Délibération N°150407-30

### **Affectation du résultat de fonctionnement pour le Budget Pépinière d'Entreprises d'Espalion**

Délibération N°150407-31

### **Affectation du résultat de fonctionnement pour le Budget Commune d'Espalion**

Délibération N°150407-32

\*\*\*\*\*

## **Approbation des Budgets Primitifs 2015**

### **Budget Primitif 2015 – Budget Annexe Parc Parc Touristique les Garrigues**

#### **Délibération N°150407-33**

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des membres présents avec reprise du résultat antérieur de fonctionnement soit 0€ et la reprise du déficit antérieur d'investissement soit 28 000€, le Budget Primitif 2015 du Parc Touristique les Garrigues.

### **Budget Primitif 2015 – Budget Annexe Parc d'Activités de Peyrolebade**

#### **Délibération N°150407-34**

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des membres présents avec la reprise du résultat antérieur de fonctionnement soit 0 €, et la reprise du déficit antérieur d'investissement soit 652 456,08 €, le Budget Primitif 2015 du Parc d'Activités de Peyrolebade.



## **Budget Primitif 2015 – Budget Annexe du Parc les Gèbes**

### **Délibération N°150407-35**

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des membres présents avec la reprise du résultat antérieur de fonctionnement soit 0 €, et la reprise du déficit antérieur d'investissement soit 694 026,53 €, le Budget Annexe du Parc les Glèbes.

## **Budget Primitif 2015 – Budget Annexe Espace Auzuech**

### **Délibération N°150407-36**

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des membres présents avec la reprise du résultat antérieur de fonctionnement soit 0 €, et la reprise du déficit antérieur d'investissement soit 100 262,41 €, le Budget Annexe Espace Auzuech.

## **Budget Primitif 2015 – Budget Annexe Gîte d'Etape**

### **Délibération N°150407-37**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents avec la reprise du déficit antérieur de fonctionnement soit 68 535,31 €, et de l'excédent antérieur de l'investissement soit 200 535,85 €, le Budget Annexe Gîte d'Etape.

## **Budget Primitif 2015 – Budget Annexe La Barrière**

### **Délibération N°150407-38**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents avec la reprise du résultat antérieur de fonctionnement soit 0 €, et la reprise du déficit antérieur d'investissement soit 289 124,32 €, le Budget Annexe la Barrière.

## **Budget Primitif 2015 – Budget Annexe Maison des Services**

### **Délibération N°150407-39**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents avec la reprise du déficit de fonctionnement de 23 734,96 € à la couverture du déficit de la section d'investissement (art 1068) et la reprise de l'excédent antérieur d'investissement soit 4 900,48€, le Budget Annexe Maison des Services.

## **Budget Primitif 2015 - Budget Annexe Fonds de Développement Economique**

### **Délibération N°150407-40**

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des membres présents, le Budget Primitif 2015 du Budget Fonds de Développement Economique avec reprise des résultats comme suit : Affectation de l'excédent de fonctionnement de 93 200 € à la couverture du déficit de la section d'investissement (art 1068) et la reprise du déficit antérieur d'investissement soit 16 469,53 €, le Budget Annexe Fonds de Développement Economique.

## **Budget Primitif 2015 – Budget Annexe Pépinière d'Entreprises**

### **Délibération N°150407-41**

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des membres présents, le Budget Primitif 2015 pour la Pépinière d'Entreprises avec reprise des résultats comme suit : Affectation d'une partie de l'excédent antérieur de fonctionnement soit 2 628,00 € à la couverture du déficit de la section d'investissement (art 1068), le solde soit 16 613,33 € sera repris au compte 002 de la section de fonctionnement, et la reprise du déficit antérieur d'investissement de 2 628,00 € le Budget Annexe Pépinières d'Entreprises.

## **Budget Primitif 2014 – Budget Commune d'Espalion**

### **Délibération N°150407-42**

Vu la délibération adoptée lors de la même séance décidant :  
1/ la reprise de l'excédent antérieur d'investissement de 317 561,95 €,  
2/ d'affecter l'excédent de fonctionnement 2014 au financement des investissements (art 1068) soit 240 201,46 €.

**Le Conseil Municipal, adopte à la majorité (21 votes pour – 5 votes contre)** avec reprise des résultats de l'année 2014, le Budget Primitif 2015 de la Commune d'Espalion tel qu'il est annexé à la présente délibération.

\*\*\*\*\*

**Clôture du budget Gîte et reversement des excédents au budget principal**  
**Délibération N°150407-43**

Le Maire rappelle que le Gîte a été cédé l'année dernière et il propose donc à l'Assemblée, après réalisation des dernières écritures comptables :

- de clore ce budget
- de procéder au reversement des excédents de clôture au budget principal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments de ce dossier, décide à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la clôture du Budget Annexe Gîte après réalisation des dernières écritures comptables
- De procéder au reversement des excédents de clôture au budget principal soit au total 132 000,54 €.

\*\*\*\*\*

**Amortissements sur différents budgets**  
**Délibération N°150407-44**

Le Maire rappelle que les communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 h. sont tenues d'amortir. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater la dépréciation des biens (et les subventions qui s'y rattachent) et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître au bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

**Pour le budget principal :**

Complément de la délibération du 06/06/1997 :

(dépenses) Articles 204132-2041582-2041643-2041642-20422                                    durée 50 ans  
(recettes) Articles 13151 – 13158 – 1336    durée 30 ans

**Pour le budget annexe Maison des Services**

(dépenses) article 21318    durée 50 ans  
   Article 2184 (et autres 218)    durée 10 ans  
(recettes) article 1338    durée 30 ans

**Pour le budget Annexe Fonds de développement Economique**

Article 21318    durée 50 ans  
Article 2183 et autres 218    durée 10 ans

**Pour le budget annexe Pépinière Entreprises**

Article 2183 (et autres 218)    durée 10 ans

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :**

- **De procéder** aux amortissements sur les différents budgets tels que définis ci-dessus.

\*\*\*\*\*

**Modification de la Convention d'Attribution du Fonds de Développement Economique**  
**Délibération N°150407-45**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 03 novembre 2014, le Conseil Municipal avait validé la mise en place d'une convention d'attribution du Fonds de Développement Economique pour permettre d'aider au financement de projets de création ou de reprise d'entreprises ou de commerces.

Sur proposition de la Commission Economique réunie le 26 mars dernier, il est proposé de modifier légèrement cette convention.

Cette nouvelle convention doit permettre de :

- Limiter le prêt dans la limite de la durée du bail ou de la location-gérance
- De proratiser l'attribution de la subvention et du prêt en fonction de la durée du CDI créé.

Approbation à l'unanimité des membres présents de la nouvelle convention d'attribution du Fonds de Développement Economique avec ses modifications.

\*\*\*\*\*

**Modification statutaire du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron – SIEDA**  
**Délibération N°150407-46**

Monsieur le Maire expose que le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron - SIEDA, lors de l'Assemblée Générale du jeudi 06 novembre 2014, a adopté la modification de ses statuts.

Monsieur le Maire précise qu'il a été informé de ce projet et que cette modification porte sur la transformation du syndicat en syndicat mixte ouvert du fait du transfert de la compétence L1425-1 du Conseil Général de l'Aveyron au SIEDA.

Monsieur Maire donne lecture des nouveaux statuts.

Approbation à l'unanimité des membres présents de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron, à la condition suspensive de leur approbation par arrêté préfectoral, et donne tous pouvoirs au Maire afin de finaliser les différentes démarches administratives à entreprendre.

\*\*\*\*\*

**Transfert de l'exercice de la compétence « infrastructure(s) de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SIEDA**  
**Et mise en place d'un programme d'installation de bornes rechargeables**  
**Délibération N°150407-47**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

Sous réserve de l'arrêté préfectoral portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron (SIEDA), et habilitant le SIEDA à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge

nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (article 5-4) et l'article 14 portant sur les modalités du transfert de cette compétence,

Vu le schéma directeur de déploiement des infrastructures de charge adopté par délibération du Comité Syndical en date du 6 novembre 2014,

Vu la délibération du comité syndical du SIEDA en date du 5 février 2015 portant sur le transfert et les conditions techniques et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques »,

Considérant que L'État a fait du développement des véhicules décarbonnés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre et que le véhicule électrique constitue une opportunité «verte» incontournable pour notre Pays,

Considérant que le SIEDA a pris le parti d'engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage harmonieux et cohérent de son territoire, présenté dans le schéma directeur sus visé,

Considérant que l'étude réalisée par le SIEDA a fait ressortir la commune d'Espalionç comme un territoire propice à l'installation de ce type d'équipement,

Considérant que les travaux d'installation d'une IRVE par le SIEDA requièrent une participation de la commune, en application du schéma sus visé et des règles financières du SIEDA approuvées par son Comité syndical, et dont les modalités sont les suivantes :

- pour la recharge accélérée (jusqu'à 22kVA), le SIEDA finance la totalité de la dépense et demande une participation à la commune de 1 200 €.
- pour la recharge rapide (au-delà de 22kVA), le SIEDA finance la totalité de la dépense et demande une participation à la commune de 33 000 €.

Considérant que la maintenance et l'exploitation d'une IRVE par le SIEDA requièrent une participation de la commune, en application du schéma sus visé et des règles financières du SIEDA approuvées par son Comité syndical, et dont les modalités sont les suivantes :

- le SIEDA assumera la totalité des frais de fonctionnement (supervision, maintenance, monétique et énergie). La commune contribuera annuellement au fonctionnement des bornes par une participation égale aux frais d'énergie (abonnement et consommations d'électricité).

Considérant que pour inscrire cette IRVE dans le programme de déploiement des infrastructures de recharge du SIEDA et permettre à ce dernier d'obtenir les financements mis en place par l'Etat dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt confié à \_ et gérés par l'ADEME, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur sa participation à ce dispositif d'installation d'infrastructure de recharge et de son engagement sur la gratuité du stationnement pour les véhicules rechargeables sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne.

Considérant que DEUX infrastructures de recharge doivent être installées sur le domaine public communal, il y a lieu d'établir, entre le SIEDA et la Commune :

- une convention d'occupation du domaine public,
- une convention de mise à disposition d'un terrain.

**Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve** le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques» au SIEDA pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des

véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, ce transfert étant effectif, en concordance avec les modalités prévues par les délibérations du SIEDA et sous réserve de l'arrêté préfectoral ;

- **Accepte** sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'adoptées par le Comité syndical du SIEDA en date du 5 février 2015 ;

En ce qui concerne l'installation de deux bornes électriques sur la Commune, le Conseil Municipal prend acte de cette orientation mais avant de s'engager sur les travaux, ainsi que sur la participation financière à cet équipement et à la participation au fonctionnement :

- souhaite une étude complète sur les lieux d'implantation de ces bornes :
  - les aménagements nécessaires à cette implantation (espace à réserver, etc...)
  - un prévisionnel des charges de fonctionnement.
- précise que la Ville d'Espalion ne pourra s'engager qu'après obtention de tous les éléments techniques et financiers liés à ce programme.

\*\*\*\*\*

### **Création d'une aire de campings cars**

#### **Délibération N°150407-48**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre des investissements 2015, la Ville d'Espalion a décidé la création d'une aire de campings cars (environ 25 emplacements) qui sera située rue Pierre Monteil à proximité du Foirail (où l'on trouve déjà une aire de multi-jeux, tennis, piscine, stades, terrains de boules et de quilles).

Il précise :

- que le coût de cet aménagement a été estimé à 42 006,47 € H.T..
- que ce programme peut bénéficier d'un financement du Conseil Général.

Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce programme.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, la réalisation de ce programme dont le coût est estimé à 42 006,47 €H.T. et valide le cahier des charges élaboré par le Conseil Général au titre de ce programme.

Le Conseil Général est sollicité pour une aide à hauteur de 12 601,94 € (soit 30% du projet), le solde sera financé par la Ville d'Espalion.

\*\*\*\*\*

### **Projet de Réaménagement du Pôle Economique**

- **Validation du programme**
- **Aide parlementaire sollicitée**

#### **Délibération N°150407-49**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du programme de redynamisation de la ville, il a été décidé de créer dans les anciens locaux occupés par le Trésor Public, un Pôle Economique avec pour but d'aider l'implantation d'entreprises nouvelles sur notre territoire. L'objectif était d'offrir des locaux et des services adaptés pendant la période de début d'activités.

Il indique à l'Assemblée que pour parvenir à ces objectifs, il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement et d'accessibilité.

Il présente à l'Assemblée le programme établi par Mr Ginisty, Architecte, et précise que cet aménagement peut bénéficier d'une aide au titre de la réserve parlementaire.

Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce programme.

**Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, décide à l'unanimité** des membres présents :

- Accepte la mise en place du programme de réaménagement du Pôle Economique,
- Accepte le coût financier établi à 257 000€ H.T. ,
- Sollicite une aide au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 50% soit : 128 500 €,
- dit que le solde sera financé par la Ville d'Espalion.

\*\*\*\*\*

**Apport du Budget de la Ville d'Espalion au Budget Annexe Maison des Services, au Budget Annexe Centre de Vacances « Aux Portes des Monts d'Aubrac», au Budget Annexe Fonds de Développement Economique et au Budget Annexe Pépinières d'Entreprises**

**Délibération N°150407-50**

Le Maire après avis favorable de la Commission 1 du 27 Mars 2015 propose le versement exceptionnel :

1/ d'une somme de 75 000 Euros au profit du budget annexe de la Maison des Services

Il est précisé également que dans ce budget Maison des Services, les crédits inscrits au compte 1338 pour un montant de 298 740 Euros correspondent à un apport du budget principal provenant du produit des cessions de différents immeubles (ancien centre financier).

Cet apport s'effectuera au fur et à mesure des ventes effectives des biens.

2/ d'une somme de 42 500 Euros au profit du budget annexe Centre de Vacances « Aux Portes des Monts d'Aubrac ».

3/ d'une somme de 100 000 Euros au profit du budget annexe Fonds de Développement Economique.

4/ d'une somme de 30 000 Euros au profit du budget annexe « Pépinières d'Entreprises ».

Sur proposition de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments de ce dossier, approuve à l'unanimité des membres présents** ces propositions et indique que ces crédits seront inscrits sur le budget 2015 de la Ville d'Espalion.

\*\*\*\*\*

**Marché de travaux sur Voirie Communale 2015-2018**

**Délibération N°150407-51**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 30 janvier 2015 (n°150130-10) le Conseil Municipal a décidé le lancement d'un nouveau marché de travaux pour la réalisation des voiries communales pour les années 2015-2018.

Il précise que la Commission d'Appel d'Offres :

- s'est réunie le :
  - 17 mars 2015 : pour l'ouverture des plis
  - 07 avril 2015 : pour l'examen des rapports du Maître d'œuvre et pour le choix des candidats
- a retenu l'entreprise EGTP au vu du classement effectué qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

**Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur ce dossier, valide** ce choix (Mme Vernerey ne prend pas part au vote)et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

\*\*\*\*\*

**Modification délibération du 06 mars 2015 concernant l'attribution des subventions aux associations sportives**  
**Délibération N°150407-52**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de modifier la délibération N°150306-02 du 06 mars 2015 relative à l'attribution des subventions 2015, en précisant que Mr POATY Rodrigue, ne participe pas au vote pour l'attribution d'une subvention au Club de Football.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à ..... heures.

Le Maire,  
Eric PICARD